



02, rue Jean Lafaute
03130 LODDES

☎ : 04.70.55.22.79

M A I R I E d e L O D D E S

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze avril deux mille quinze à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de LODDES se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de madame Marie-France AUGIER, Maire.

Convocations : 8 avril 2015

Présents : mesdames AUGIER, POIVEY, DUVERGER, ZOURDOS et messieurs BELOT, JOSSELIN, MEPLAIN, PELIN, MESTAYER, COURTINE, AUGIER.

Pouvoirs : 0

Nombre de conseillers municipaux : 11

Secrétaire de séance : Frédérique ZOURDOS

Le quorum étant atteint, la séance du CONSEIL MUNICIPAL peut donc valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 MARS 2015

Madame le Maire propose à l'assemblée d'adopter le procès-verbal de la séance du 12 mars 2015.
Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal du 12 mars 2015.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Madame le Maire remet aux membres de l'assemblée une documentation principalement constituée de tableaux et explique le budget primitif 2015 qui se présente ainsi :

	Fonctionnement	Investissements
Recettes	134 235,14€	57 896,86€
Dépenses	134 235,14€	57 896,86€

Après discussion, les membres du conseil, à l'unanimité, **APPROUVENT** le budget primitif 2015 tel qu'il a été présenté par madame le Maire et **DONNENT** tous pouvoirs à madame le Maire pour la publication et l'exécution dudit budget primitif.

DELIBERATION INSTAURANT LA MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE SOCIAL LA FARANDOLE ET LA COMMUNE DE LODDES

Madame le Maire lit aux membres du conseil municipal le courrier du Centre Social La Farandole qui propose la mise en place d'une convention de partenariat avec la commune de Loddes.

Elle précise que cette convention est créée dans le but de renforcer les liens, d'affirmer le soutien de chaque commune à l'animation globale portée par le Centre Social et se mettre aux normes administrativement. La convention a pour objet de confirmer l'inscription du Centre Social La Farandole dans une démarche de projet ; de définir un partenariat basé sur les objectifs concertés avec la CAF entre la commune et le Centre Social ; de prévoir les moyens pour la mise en œuvre du projet.

La convention repose d'une part sur le projet social de la structure renouvelé pour les quatre années à venir et sur la participation de 1€ par habitant que la commune verse chaque année pour financer l'animation globale de la Farandole.

Après lecture de la convention de partenariat d'objectifs et de moyens 01/01/2015-31/12/2018 pour le Centre Social La Farandole, proposée par le Conseil d'Administration du Centre Social, le Conseil Municipal de la commune de Loddes, à l'unanimité, **APPROUVE** les termes de cette convention et **AUTORISE** Madame le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a reçu le matériel concernant l'opération SOS SOINS destinée aux personnes de plus de 65 ans : action menée par l'intercommunalité du Donjon.

Madame le Maire explique au conseil municipal que la DRAC, dans un courrier adressé à la Mairie, que la subvention de 40% pour la restauration du tableau s'élevait à 3424€.

Par ailleurs, Madame le Maire précise que Monsieur le Sous Préfet de Vichy a refusé d'octroyer la DETR pour la restauration du tableau : celle-ci n'entrant pas dans les critères d'attribution.

L'ordre du jour étant épuisé, madame le Maire lève la séance à 22h30.